



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 octobre 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 octobre 2001

Maisons Communales de Citoyenneté de Goise, Cholette et des
Brizeaux- Avenants aux marchés de travaux

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2013462001

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2001

Bâtiments

Maisons Communales de Citoyenneté de Goise, Cholette et des
Brizeaux- Avenants aux marchés de travaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Les travaux pour la réalisation des Maisons Communales de Goise, Cholette et des Brizeaux sont en voie d'achèvement.

Cholette et Goise sont terminées et mises à disposition des utilisateurs. Il ne reste donc plus en chantier que l'opération des Brizeaux.

Les deux anciens logements du groupe scolaire affectés à la Maison Communale de la Citoyenneté, et en cours de restructuration, ont fait l'objet de vandalisme. La réparation des dégats, plus particulièrement au niveau des équipements électriques, des cloisons et des ouvertures, est donc à intégrer dans le cadre de l'opération.

Par ailleurs, quelques aléas de chantier après démolition au niveau de la bibliothèque ont conduit à diverses modifications de cloisons de distribution.

Ces travaux supplémentaires entraînent l'établissement d'avenants conformément aux règles applicables aux marchés de travaux.

Le détail par lot des travaux supplémentaires est le suivant :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant HT compris tranches conditionnelles	Avenant n° 1 HT	Nouveau Montant	Total % en +
1	Terrassement	TMP Terrassement	912 708,70 F		912 708,70 F	
2	Gros oeuvre Brizeaux	DOLCI	923 540,30 F		923 540,30 F	
3	Gros oeuvre Cholette	DOLCI	333 421,14 F		333 421,14 F	
4	Gros oeuvre Goise	DOLCI	869 859,96 F		869 859,96 F	
5	Charpente bois	MERLOT	225 873,60 F		225 873,60 F	
6	Charpente métallique	ROBIN	158 819,28 F		158 819,28 F	
7	Couverture tuiles	ARTIBAT	165 010,64 F		165 010,64 F	
8	Menuiseries ALU	ROBIN	720 270,44 F		720 270,44 F	
9	Menuiseries intérieures	SOCOBAT	213 078,21 F	19 834,00 F	232 912,21 F	9,31 %
10	Cloisons sèches	SOCOBAT	281 557,98 F	54 044,00 F	335 601,98 F	19,19 %
11	Murs mobiles	ALGAFLEX	383 909,00 F		383 909,00 F	
12	Carrelage	VINCENT	224 491,37 F	12 894,00 F	237 385,37 F	5,74 %
13	Peinture	BOURDET	255 763,29 F	29 333,00 F	285 096,29 F	11,47 %
14	Ascenseur	ERMHES	106 150,00 F		106 150,00 F	
15	Plomberie sanitaires	PUAUD	99 980,00 F		99 980,00 F	
16	Chauffage	SNGC	680 000,00 F		680 000,00 F	
17	Electricité	SEMBI	953 454,00 F	33 682,00 F	987 136,00 F	3,53 %
18	Étanchéité	Etanchéité du SO	32 122,00 F		32 122,00 F	
			7 540 010,37 F	149 787,00 F	7 689 797,37 F	1,99 %

A noter que le montant global des marchés des trois Maisons Communales de la Citoyenneté augmente de 1,99 % seulement par rapport à l'ensemble des marchés initiaux soit un montant de 149 787 F HT sur 7 540 010,37 F HT.

Les dépenses correspondantes peuvent être imputées sur les crédits inscrits au budget.

En raison de ces modifications, les délais contractuels des travaux des lots 2 et de 5 à 18 sont prolongés depuis la fin du délai contractuel jusqu'à la date de notification des avenants plus quinze jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n° 1 aux marchés de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)